

de Mme Hamilton, dont les Filles de l'Empire ont adopté les manuels à l'usage des nouveaux citoyens qu'elle publie à ses frais. Nous sommes résolus d'encourager les initiatives de ces sociétés et d'inviter d'autres associations à se charger de ce travail en diverses régions. A plusieurs endroits, des instituteurs et des personnes dont la profession n'est pas celle de l'enseignement, font des cours du soir à leurs propres frais. Toronto compte une classe de ce genre, Ottawa deux, et il en existe plusieurs dans la ville que j'habite. On y enseigne le soir, pendant toute l'année, l'histoire et d'autres matières connexes. Nous avons l'intention de favoriser ces initiatives. J'ai déjà causé avec quelques ministres de l'Instruction publique. Je me propose de m'entretenir avec tous, afin de m'assurer leur collaboration et leurs conseils en vue d'établir un programme pratique à cet égard. Nous songeons à publier des ouvrages historiques à l'usage des maisons d'enseignement. Ce travail n'est pas de notre ressort. Nous préférons en libérer le Gouvernement et le confier à des gens de l'extérieur. Voilà des faits que plusieurs citoyens de naissance parmi nous ont peut-être oubliés.

M. FLEMING: Et l'enseignement des langues? C'est un sujet important, il me semble. Est-ce qu'on projette de collaborer à cet égard avec les autorités provinciales?

L'hon. M. MARTIN: Que propose l'honorable député au sujet des langues?

M. FLEMING: L'enseignement des langues aux immigrés adultes.

L'hon. M. MARTIN: Dans leur propre langue?

M. FLEMING: Non, soit en anglais, soit en français.

L'hon. M. MARTIN: Il y aura des cours d'histoire, de littérature, et le reste. Par exemple, dans certaines classes de ma propre ville, l'enseignement est bilingue. Il en est également ainsi, à Ottawa. J'ignore ce qui se passe à Toronto; on y suit sans doute la même méthode ou, en tout cas, c'était bien notre intention.

M. FLEMING: Le ministre a indiqué clairement qu'il se proposait d'encourager ces organismes pénétrés d'esprit civique à poursuivre la tâche qu'ils se sont imposée. Je me demandais s'il avait arrêté un programme plus précis, en vertu duquel il aiderait les services d'enseignement provinciaux à s'occuper des cours d'histoire, de langues, et le reste, destinés aux immigrés, adultes plutôt que d'en abandonner le soin aux citoyens et groupes animés d'esprit civique.

[L'hon. M. Martin.]

M. REID: Comme cela se pratique aux Etats-Unis.

M. FLEMING: En effet.

L'hon. M. MARTIN: Quel genre d'assistance autre que celle que j'ai indiquée? L'honorable député veut-il parler d'aide financière?

M. FLEMING: Je me demandais si le ministre y avait songé. Si on me permet d'en dire un peu plus long sur ce point, le ministre en fera peut-être son profit. Une conférence fédérale-provinciale siège actuellement et les seuls échos qui nous en parviennent touchent des accords fiscaux. Une telle réunion devrait étudier une foule de problèmes de collaboration. Nous ignorons si elle s'y intéresse. Le domaine de l'enseignement est réservé exclusivement aux provinces et nous admettons tous, je crois, qu'il doit le demeurer. L'Instruction publique relève logiquement des provinces; mais voici que nous discutons l'enseignement destiné aux immigrés adultes pour les préparer à recevoir un privilège que leur offre le gouvernement fédéral, la citoyenneté. Le cabinet a-t-il songé à collaborer de quelque façon avec les autorités enseignantes des provinces à ce sujet? Je ne parle pas de ces groupes admirables de citoyens soucieux du bien public. Leurs efforts méritent les plus hautes louanges, mais je crois que le public aussi devrait collaborer avec eux afin d'aider les immigrés adultes à obtenir l'enseignement dont ils ont besoin. J'ai moi-même connu nombre de très dignes immigrés adultes, venus d'Europe, qui n'avaient guère eu l'occasion d'apprendre les langues ou l'histoire du pays, ni de comprendre les rouages de nos institutions, surtout de nos institutions politiques. On a pitoyablement méconnu la nécessité de donner cet enseignement aux immigrés adultes.

Il reste beaucoup à faire dans ce domaine. J'espère que, le bill étant devenu loi, on ne s'en remettra pas à cet égard aux seuls citoyens animés d'esprit civique, mais que les autorités en matière d'Instruction publique, secondées par le secrétariat d'Etat, ne négligeront aucun effort pour permettre à ces gens d'acquiescer toutes les qualités qui font le bon citoyen. Cela est tout à l'avantage du pays.

L'hon. M. MARTIN: J'en conviens et je crois avoir dit que nous entendons agir en ce sens. J'ai déjà mentionné les discussions que nous avons eues, à ce sujet, avec plusieurs ministres provinciaux de l'Instruction publique. La loi n'est pas encore édictée. Le nouveau service de la citoyenneté vient juste d'être confié à mon département qui tente de l'établir sur des bases solides.